

ner lieu à des difficultés, et à brève échéance. Un de ces jours, la province demandera qu'on établisse quelque règlement absurde et maladroite. Supposons qu'il leur vienne à l'idée d'empoisonner les eaux d'un lac afin de supprimer certains poissons rapaces et qu'ils détruisent ainsi des poissons migrateurs d'une grande valeur; supposons que quelqu'un mange de ce poisson empoisonné. C'est nous qui serions responsables. Cette responsabilité nous incombe en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord; nous ne pouvons pas y échapper. Le ministère a dû pressentir de quelque façon ce danger car je vois dans un récent numéro de la *Gazette du Canada* que certains règlements qu'il contient au sujet des provinces d'Alberta et de Saskatchewan sont publiés, dit-on, à la demande du ministère de l'Agriculture du gouvernement provincial. Le Gouvernement veut essayer de dégager sa responsabilité en disant que Bill Jones d'Alberta ou Tom Smith de Saskatchewan lui a demandé de le faire et qu'en conséquence il n'est pas responsable. Les membres de cette Chambre qui sont des avocats diront, je crois, que nous ne pouvons pas nous soustraire à nos responsabilités et que si quelque chose va mal, c'est nous qui sommes responsables. Le ministre des Finances et le ministre du Travail, savent malheureusement par expérience qu'il n'est pas bon pour le gouvernement fédéral de céder son droit d'intervention ou de remettre de l'argent à une province pour qu'elle puisse l'utiliser ou le dépenser comme bon lui semblera.

Supposons, par exemple,—ce qui est plus probable et un cas de ce genre me vient à l'idée—que la province s'approprie un certain lac pour encourager ceux qui veulent pêcher pour leur plaisir. Je connais un endroit où cela pourrait parfaitement arriver. Supposons que le gouvernement fédéral ait construit à grands frais une échelle à poisson et déposé une grande quantité de frai afin de faciliter la montaison du saumon sockeye, qu'il en ait augmenté le nombre dans ce lac et qu'il ait de la sorte permis à environ deux cents pêcheurs de gagner leur vie au moyen de cette pêche. Mais supposons que la province dise: "Votre pêche commerciale ne nous intéresse pas; nous ne nous occupons que de la pêche pour les amateurs de ce sport et nous allons mettre dans ce lac de la truite qui va se nourrir d'œufs et de jeunes saumons. L'un détruira l'autre. Cette situation pourrait parfaitement se produire. Je considère que ce Parlement devrait conserver un contrôle absolu. La responsabilité incombe au gouvernement fédéral; nous ne pouvons pas y échapper et en conséquence il nous faut garder ce droit.

Il y a aussi les sommes considérables qu'on dépense chaque année pour annoncer le poisson en vue d'en augmenter la vente. On a ainsi dépensé environ \$184,000 depuis sept ans.

Quel en a été le résultat? Je remarque la satisfaction des hauts fonctionnaires. Pour eux, tout est toujours pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je n'attaque pas ici le ministère des Pêcheries, car cela relève du ministère du Commerce. J'ai sous les yeux un récent numéro du *Bulletin des renseignements commerciaux* où l'on dit que les ventes au détail des conserves de saumon dans le Royaume-Uni en 1937 ont été satisfaisantes. Voyons ce que le mot "satisfaisant" signifie selon ces gens. Ils nous renseignent sur les importations de conserves de saumon en Grande-Bretagne et voici ce qui concerne la période allant de 1931 à 1937, inclusivement. Les importations de conserves de saumon du Canada ont tombé de 5 p. 100, celles des Etats-Unis ont monté de 20 p. 100 et celles du Japon ont monté de 108 p. 100. Et il ne s'agit pas ici de la multiplication d'un faible chiffre; cela équivaut à une augmentation de £1,400,000 en monnaie anglaise. Il est bien probable, ainsi que l'a dit le très honorable chef de l'opposition, qu'une partie de ce saumon était du saumon de la Colombie-Britannique portant une étiquette japonaise.

En tournant quelques pages, je vois les chiffres de 1937; le total des importations a dépassé de 10 p. 100 celui de l'année précédente. L'apport du Canada fut de 175,000 quintaux, une légère augmentation; notez-le bien, une légère augmentation. Les Japonais s'assurèrent de la majeure partie de ce commerce, avec 454,558 quintaux, augmentation non moindre que 70 p. 100 en un an. Que vous vous arrêtiez à une augmentation de 800 p. 100 en sept années ou à une augmentation de 70 p. 100 en un an, il n'y a rien qui puisse être un sujet de fierté pour le ministère en ce qui touche à l'accroissement de la vente des conserves de saumon. Je tiens à la main un bulletin publié le mois dernier par le ministère des Pêcheries où on déclare que la vente des conserves de poisson s'est accrue de près d'un million et demi. J'ignore de quel poisson il s'agit, parce que voici les statistiques relatives aux conserves de saumon et les conserves de hareng n'ont pas grand importance non plus. Il me semble qu'il nous faut soit un nouveau programme ou une méthode d'écoulement différente.

J'aurais aimé aborder aussi d'autres questions, mais je pense que celles-ci sont d'un intérêt vital pour l'industrie. J'ai cherché à les aborder dans un esprit étranger à la critique comme à la mesquinerie. J'espère que le ministre s'arrêtera à ces aspects de la question et qu'il sera en mesure de nous fournir des renseignements précis lors de l'étude de ses crédits. Peut-être pourra-t-il nous laisser entrevoir quelque espoir, peut-être pourra-t-il nous annoncer quelque initiative déjà prise